

Lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels dans le cadre de l'accueil des tournages à Paris

* Indique une question obligatoire

1. **TITRE DU PROJET :**

2. **Numéro de la première DT :**

3. **Producteur délégué ou exécutif :**

4. **Courriel producteur délégué ou exécutif :**

5. **Directeur de production :**

6. **Courriel directeur de production :**

7. **Régisseur / Régisseuse :**

8. Courriel Régisseur / Régisseuse :

DESCRIPTION DES MESURES MISES EN PLACE AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL La production a-t-elle mis en place un dispositif d'information dans les lieux de travail, y compris les lieux de tournages :

9. Sur les textes de référence *

Une seule réponse possible.

OUI

NON

10. Sur les actions en justice possibles *

Une seule réponse possible.

OUI

Non

11. Sur les coordonnées des autorités et services compétents *

Une seule réponse possible.

OUI

NON

Désignation d'un référent (obligatoire à partir de 250 salariés) :

12. Référent : *

Une seule réponse possible.

OUI

NON

13. Nom du référent :

14. Non pertinent dans notre cas *

Une seule réponse possible.

OUI

NON

Elaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement de faits de harcèlement sexuel :

15. Procédure interne de signalement : *

Une seule réponse possible.

OUI

NON

16. Décrire brièvement les étapes prévues par la procédure :

Cellule d'alerte et d'écoute :

17. **Mise à disposition d'une cellule d'alerte et d'écoute : ***

Une seule réponse possible.

OUI

NON

18. **Nom de la cellule :**

19. **Référent interne à la production : ***

Une seule réponse possible.

OUI

NON

20. **Contact :**

Formation à la prévention :

Dérogations :

- *Pour les entreprises créées depuis moins de 6 mois à la date de la demande d'aide : inscription à cette formation ;*
Pour les demandes d'aides adressées au CNC entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2022, la société demandeuse peut, par dérogation, justifier seulement de l'inscription du représentant légal ou de son mandataire à cette formation.

21. **Suivi d'une formation à la prévention du harcèlement sexuel proposée par le CNC :** *

Une seule réponse possible.

- OUI
 NON

22. **Date de la formation (ou inscription) :**

Exemple : 7 janvier 2019

23. **Nom et fonction du représentant inscrit :**

24. **Date de validation de l'acquisition des connaissances : (hors dérogation)**

Exemple : 7 janvier 2019

25. **Rappel du rôle d'information et de sensibilisation des représentants du personnel et du médecin du travail :** *

Une seule réponse possible.

- OUI
 NON

26. **Signature d'une charte avec les organisations syndicales :** *

Une seule réponse possible.

- OUI
 NON

27. **Non pertinent dans notre cas ***

Une seule réponse possible.

OUI

NON

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms